

# Le dépistage du cancer du col de l'utérus

## Fiche d'information destinée aux patientes

---

Vous venez de réaliser un prélèvement cervico-utérin avec votre praticien pour le dépistage du cancer du col de l'utérus.

Ce test doit être réalisé chez **toutes les femmes de 25 à 65 ans**

- Tous les 3 ans entre 25 et 30 ans après deux tests négatifs à un an d'écart : il repose sur l'examen cytologique (le classique « frottis »)
- Tous les 5 ans entre 30 et 65 ans : il repose sur la recherche du papillomavirus humain (test HPV)

Le but de ce dépistage est de **diagnostiquer des lésions précancéreuses afin de pouvoir les traiter et prévenir ainsi l'apparition d'un cancer du col de l'utérus**. Ces lésions ne sont pas visibles lors de l'examen gynécologique et sont asymptomatiques (pas de douleur ni aucune autre manifestation). Le résultat de votre test sera remis à votre médecin qui vous tiendra informé de l'attitude à adopter :

**Votre test de dépistage est normal** : vous n'êtes pas à risque d'avoir une lésion du col de l'utérus et il n'est pas nécessaire d'en faire plus. Vous devez simplement poursuivre votre suivi gynécologique habituel.

**Votre test de dépistage est anormal** : cela signifie que vous avez peut-être une lésion du col de l'utérus (il existe de fausses alertes) mais, en fonction des anomalies observées, votre médecin va vous proposer une prise en charge adaptée selon les principes ci-dessous :

- Vous avez moins de 30 ans et la cytologie est douteuse ou anormale : il est parfois nécessaire de réaliser une colposcopie (examen du col avec une loupe binoculaire) afin de savoir si vous avez ou non une lésion du col de l'utérus.
- Vous avez plus de 30 ans et le test HPV est positif mais la cytologie ne retrouve pas d'anomalie : il s'agit probablement ici d'une infection transitoire à HPV qui a de grandes chances de guérir spontanément sans provoquer de lésion. Cette situation est extrêmement fréquente et banale. Il n'est pas nécessaire d'en faire plus. Vous devrez simplement refaire un prélèvement pour un nouveau test HPV dans un an.  
Si le test HPV est négatif, cela confirmera l'élimination du virus et il ne sera pas nécessaire d'en faire plus ; vous devrez simplement poursuivre votre suivi gynécologique habituel.  
Si le test HPV est toujours positif, cela signifie que l'infection persiste et il sera alors nécessaire de réaliser une colposcopie afin de savoir si vous avez ou non une lésion du col de l'utérus.
- Vous avez plus de 30 ans le test HPV est positif et la cytologie retrouve une anomalie : il est nécessaire de réaliser une colposcopie afin de savoir si vous avez ou non une lésion du col de l'utérus.